

CONDITIONS GENERALES

La réservation d'un transport implique l'acceptation des dispositions ci-dessous qui régissent l'utilisation du service.

Préambule

Le Club Transport de la Fondation AGIR est destiné prioritairement aux personnes confrontées à un trouble de la mobilité. Il peut répondre à divers partenaires individuels, associatifs, institutionnels ainsi qu'à des entreprises privées.

Les présentes conditions générales ont pour objectif de définir le cadre ordinaire dans lequel la Fondation AGIR s'engage avec le bénéficiaire.

Description du service

Le service transport de la Fondation AGIR (ci-après le service transport) fournit une solution de transport la plus économique possible pour des personnes touchées par un trouble de la mobilité.

Il effectue des transports accompagnés sur réservation. Il peut proposer un transport collectif lorsqu'il n'est pas en mesure de réaliser un transport individuel.

Les prestations concernent des transports accompagnés dans les limites du canton de Genève. Des courses en dehors du canton de Genève, par exemple dans le canton de Vaud, peuvent également être effectuées sur demande préalable et en fonction de la disponibilité des véhicules. Des courses à l'extérieur du territoire suisse ne sont en revanche pas réalisables.

Sont exclus des prestations les transports couchés et/ou nécessitant une prise en charge médicalisée.

Réservation et annulation des courses

Les courses doivent être réservées à l'avance (de préférence quelques jours au préalable), mais au plus tard 24 heures à l'avance. Un transport peut néanmoins être réservé dans de plus brefs délais, ceci en fonction de la disponibilité des véhicules et sans engagement d'acceptation du service transport.

L'annulation d'un transport doit se faire au minimum 24 heures avant l'heure de prise en charge sans quoi la prestation est facturée.

Suspension ou arrêt des prestations

En cas d'état de santé trop précaire du bénéficiaire ou pour tout autre juste motif, le service transport se réserve le droit de suspendre ou de renoncer définitivement à fournir ses prestations.

Tarifs

Le service transport propose un service de mobilité à but social et d'utilité publique. Les tarifs des prestations sont calculés au plus juste et sont révisables en tout temps.

Paiement

Le paiement des transports s'effectue sur facture, par paiement postal ou bancaire. Il peut également être effectué par carte de débit ou carte de crédit dans les véhicules. Aucun paiement en espèces n'est possible.

Le paiement par facture doit se faire sous 30 jours maximum. Le non règlement d'une facture interrompt l'accès au service transport. Un délai de paiement peut être accordé sur demande et à titre exceptionnel.

Litiges et for juridique

Les litiges pouvant survenir entre les parties dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales pourront être réglés par les tribunaux ordinaires de la République et Canton de Genève.